

E 2001 (D) 3/324

*Notice du Département politique*¹

Copie

LZ

Berne, 20 mai 1943

Concerne: interventions étrangères
en matière de presse.

1) *Nombre de démarches*

Au cours des cinq premiers mois de cette année, le Département politique a enregistré *une trentaine* de démarches diplomatiques relatives à des publications de journaux.

Du côté allemand et italien, nous notons une période dont le début pourrait être fixé au mois de novembre de l'année dernière et le terme à fin avril 1943, au cours de laquelle le nombre des interventions est relativement peu élevé (deux par mois en moyenne). De fin avril à ce jour, les plaintes des Légations d'Allemagne et d'Italie accusent une nette recrudescence. Nous en comptons pour ces trois dernières semaines *une dizaine*. Elles sont énumérées en annexe².

2) *Attitude de nos journaux ces derniers temps*

Fin avril est l'époque où l'on commente la découverte des fosses communes à Katyn et le différend polono-russe³. La grande presse s'applique à la réserve voulue. Les journaux de gauche, la «Nation», la «Weltwoche», cependant, prennent prétexte des révélations allemandes pour accentuer fortement leur campagne contre les pays totalitaires au sujet de leur attitude à l'égard des populations des territoires occupés. Ils parlent d'atrocités et tombent dans la «Greuelpropaganda». Leurs «brèves notices» deviennent venimeuses, les titres de dépêches, empreints d'aversion. C'est principalement sur des textes concernant ce sujet que portent les démarches allemandes.

En même temps s'accroît l'activité aérienne des Alliés au-dessus du continent. Quelques journaux insinuent que la responsabilité de ce moyen de guerre incombe aux Allemands. «Ceux-ci récoltent ce qu'ils ont semé» («Appenzeller Zeitung», «Tribune de Lausanne»).

Certains textes publiés par des journaux socialistes à l'occasion du 1^{er} mai ont choqué les Allemands et les Italiens. Nous rappelons la première page de la «Berner Tagwacht» surmontée du titre «Stalingrad» en gros caractères rouges⁴, et l'appel de Canevascini dans la «Libera Stampa»⁵.

1. La notice est rédigée et signée par V. Martin.

2. Non reproduite. Cf. la lettre du 7 décembre 1942, E 2001 (D) 2/130 et E 4450/6179/1.

3. Sur cette affaire, cf. Nos 348, 350 et 355, note 2.

4. Cette édition du quotidien socialiste bernois provoque une lettre du Général Guisan qui écrit le 3 mai 1943 au Chef de la DPR afin de savoir quelles mesures ont été prises contre ces textes qui affectent un caractère si net de propagande étrangère (E 5795/542). Le colonel Plancherel répond le 5 mai 1943 qu'un avertissement a été adressé dès le 1^{er} mai 1943 afin d'empêcher une propagande en faveur de la Russie soviétique (Cf. E 4450/117 et 617/1). Cf. aussi E 2001 (D) 3/328 et E 4450/6225.

5. A ce sujet, cf. la lettre de P. Vieli, Ministre de Suisse à Rome, publiée en annexe au présent document.

A ces événements succèdent les nouvelles des Alliés, d'abord réservés, sur leurs succès en Tunisie. La défaite des troupes de l'Axe survient plus rapidement que ne l'escomptait l'opinion publique. Les titres de nos journaux dissimulent mal la satisfaction. Exception faite, il s'entend, des feuilles partiales par excellence (la presse socialiste, «Nation», «Weltwoche»), les journaux semblent s'efforcer d'observer la réserve nécessaire en ce qui concerne le fait d'armes des Alliés et l'échec axiste, mais abandonnent cette attitude en formulant des pronostics souvent hâtifs, voire dangereux : l'invasion du continent par la Péninsule italienne est imminente, le peuple italien préfère sans doute la paix, son Gouvernement n'aurait-il pas avantage à composer. La propagande de dissociation des Alliés envers l'Italie trouve nombre d'interprètes parmi les commentateurs suisses.

3) *Interventions du Département politique auprès du Département fédéral de Justice et Police et examen des démarches diplomatiques*

Il convient de noter que les articles signalés par le Département politique au Département fédéral de Justice et Police ne le sont pas toujours à la suite d'une démarche de Légation. Le Département tient à garder un contact étroit avec les organes de contrôle de la presse en demandant occasionnellement leur avis au sujet de telle ou telle publication prêtant à discussion. Ainsi, signalions-nous au Département fédéral de Justice et Police, en date du 3 avril, plusieurs articles relatifs aux bombardements aériens, le 13 mai, les commentaires sur l'Italie publiés par la «Libera Stampa».

Inversement, toutes les réclamations de Légations parvenues au Département n'ont pas été transmises au Département fédéral de Justice et Police. C'est le cas de plusieurs plaintes exposées verbalement par des attachés de presse. Le Département, chaque fois qu'il le peut, s'applique à faire comprendre à la Légation que sa démarche n'apparaît pas fondée ou fait état de sa documentation sur les attaques de la presse allemande contre notre pays. Il arrive aussi que le Département ne transmette une réclamation qu'aux fins d'obtenir une indication précise ou le matériel le mettant en mesure de répondre pièce en mains.

A propos de la plupart des démarches de la Légation d'Allemagne, le Département a pu constater que les articles dont elles étaient l'objet étaient jugés inadmissibles ou inopportuns par la Division Presse et Radio, ou encore que ses organes étaient intervenus auprès de la rédaction spontanément, avant même d'être au courant de la réclamation étrangère. Dans ces derniers cas, la situation des autorités s'est trouvée singulièrement renforcée.

ANNEXE

E 2001 (D) 3/332

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Vieli,
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz* ⁶

L Confidentiel

Rome, 4 mai 1943

A l'occasion d'une visite que je fis samedi soir à S. E. M. Bastianini, *S[ous-]Secrétaire d'Etat* aux Affaires étrangères, au sujet de la fermeture de la frontière entre la Suisse et la Haute Savoie ⁷, celui-ci me dit que le Duce lui avait remis, le matin même, un article de la «Libera Stampa» afin qu'il m'en parle et qu'il me prie de vous le signaler. Sans me le remettre, M. Bastianini me dit qu'il contenait, non seulement des attaques contre le Gouvernement italien coutumières à cet «odieux journal», mais de véritables insultes n'ayant plus rien à voir avec des discussions politiques. Il me demanda de porter ce qui précède à votre connaissance afin que le Conseil fédéral veuille bien intervenir auprès de la «Libera Stampa» pour qu'elle mette fin à cette attitude hostile.

N'ayant pas lu l'article incriminé, je ne voudrais pas attribuer une trop grande importance à des attaques de notre presse de gauche contre le régime fasciste; si, cependant, la «Libera Stampa» a cru devoir publier de véritables insultes à l'adresse du Chef du Gouvernement italien ou de quelque autre personnalité du régime ou même de la Couronne, il me semblerait nécessaire que l'on voulût bien rappeler ce journal à l'ordre. Je n'ai pas besoin d'insister sur mes opinions quant à l'attitude de notre presse en temps de guerre⁸. Je me permets seulement de mentionner la démarche que j'eus l'honneur de faire en 1941, avec quelques personnalités de l'industrie et du commerce suisses⁹, exprimant notre vif désir que le Conseil fédéral voulût bien rappeler à nos journalistes leur devoir qui consiste à ne pas nuire à nos relations avec l'étranger en adoptant une attitude imprudente et en s'immisçant dans des affaires qui ne nous regardent pas. Ce n'est donc pas ma situation actuelle de Ministre de Suisse à Rome qui m'impose une attitude nouvelle dans ce domaine; elle correspond à ma manière de voir et je me permets donc de vous prier de rappeler à

6. *Pilet-Golaz a lu cette lettre le 6 mai 1943.*

7. *A ce sujet, cf. E 2001 (E) 1967/113/130.*

8. *Dans sa lettre du 26 août 1943 à Pilet-Golaz, Vieli écrit: Dans sa très grande majorité, l'attitude de la presse suisse à l'égard de l'Italie est, depuis des années, très correcte et même imprégnée de sympathie et de compréhension. Les événements du 25 juillet qui ont entraîné la chute du régime fasciste en ont donné une nouvelle preuve. On peut même dire que notre presse, dans sa manière de juger les événements et le régime déchu, a été plus digne que la presse italienne. Tout récemment encore, les bombardements terribles des villes italiennes et de Milan en particulier ont donné l'occasion à notre presse de manifester sa sympathie et ses sentiments de sincère et profonde amitié pour l'Italie. Cette ligne de conduite n'a pourtant trouvé jusqu'à présent aucun écho auprès du gouvernement italien. Je suis depuis longtemps peiné par le fait que la vente publique de nos journaux est depuis de longues années interdite dans le Royaume. [...]* (E 2200 Rom 24/23). *Cf. DDS, vol. 11, Nos 208 et 295 et les volumes 12 et 13, tables méthodiques, rubriques sur l'Italie.*

9. *Lors de la séance du Conseil fédéral du 1^{er} juillet 1941, le Président Wetter communique que le Vorort du Commerce et de l'Industrie demande une audience au Conseil fédéral pour l'entretenir en particulier de l'attitude de la presse. Sur sa proposition, le Conseil décide d'accorder l'audience demandée et d'y déléguer M. Le Président ainsi que Messieurs les Conseillers fédéraux Pilet-Golaz et de Steiger. La date est fixée au lundi 7 juillet après-midi (PVCF N° 1024 du 1^{er} juillet 1941, E 1004.1 1/411.) Un procès-verbal de cette séance n'a pas été retrouvé; toutefois les lettres adressées en juillet 1941 par Koechlin en illustrent les conséquences, cf. ci-dessus N° 68, note 16.*

l'ordre les chefs responsables de la «Libera Stampa». Ce n'est certes pas en insultant les dirigeants du Gouvernement italien ou du régime fasciste que ce journal modifiera en quoi que ce soit la marche des événements, mais il porte de ce fait un grave préjudice à nos relations qui, en temps de guerre, sont toujours extrêmement délicates. Ni notre pays, ni même la presse socialiste, n'ont quelque chose à gagner par des attaques de ce genre; notre pays par contre, et surtout les ressortissants suisses établis dans le Royaume ont beaucoup à perdre ensuite des articles injurieux et imprudents de la «Libera Stampa».

A cette occasion, M. Bastianini me parla d'un petit journal, tiré simplement au cyclostyle, qu'un de ses amis vivant à la frontière suisse et se rendant souvent à Lugano aurait trouvé en vente sur la place publique de cette ville. Cette feuille ne serait pas offerte par un vendeur officiel, mais par un jeune homme bien habillé. Elle contiendrait d'un bout à l'autre les insultes les plus infâmes à l'égard de l'Italie, de son régime et de ses chefs. Je répondis à M. Bastianini que si j'étais prêt à vous soumettre la demande du Duce en ce qui concerne la «Libera Stampa», je ne voyais cependant pas de quelle façon le Conseil fédéral pourrait exercer une influence quelconque sur des productions pamphlétaires du genre de celle dont il venait de m'entretenir. Il ne s'agirait nullement en l'occurrence d'un journal autorisé par le Conseil fédéral, mais évidemment d'une publication clandestine comme on peut en trouver dans tous les pays, même dans ceux qui ont un appareil policier infiniment plus développé que la Suisse. Dès que notre police aurait connaissance de ces publications, elle les supprimerait; elles revêtent toutefois un caractère tout autre que l'article incriminé de la «Libera Stampa».

J'eus grande envie de dire à M. Bastianini qu'en Italie, malgré toute la surveillance policière, je recevais assez fréquemment des journaux clandestins, rédigés et certainement aussi édités dans le Royaume. Ces journaux ne sont pas tirés au cyclostyle, mais imprimés et paraissent régulièrement. J'ai toutefois renoncé à cette réponse, voulant éviter que l'on exerce une surveillance plus serrée de notre correspondance et de nos relations qui nous procurent parfois ces publications de tendances diverses, mais toujours violemment opposées au régime. J'aurai soin de vous en faire parvenir lors d'un prochain rapport¹⁰.

Je vous saurais gré de bien vouloir me mettre en mesure de communiquer à M. Bastianini la suite que vous aurez cru pouvoir donner à sa démarche en ce qui concerne l'article de la «Libera Stampa», que votre Bureau de presse n'aura certainement pas de peine à retrouver¹¹.

10. *Pilet-Golaz a souligné ces deux dernières phrases dans la marge et y a écrit: fort bon.*

11. *Une notice de V. Martin du 10 juin 1943 (E 2001 (D) 3/332) donne les informations suivantes: la DPR n'était pas intervenue contre cet article de G. Canevascini qui prenait pour point de départ une parole de G. Matteotti et attaquait le gouvernement italien. Le Conseiller fédéral von Steiger désapprouvant l'attitude de la DPR en parle au Chef de Presse compétent, le Conseiller aux Etats A. Antognini. Le 12 juin 1943, Pilet-Golaz indique que von Steiger lui a fait une brève communication, d'ordre surtout politique et qui ne se prête guère, sauf sur un point, à la transmission. Le plus simple est d'en parler à M. Vieli qui sera à Berne la semaine prochaine. Enfin, une annotation manuscrite de V. Martin du 15 juin 1943 précise que les Chefs de presse ont été invités à prendre contact avec les rédactions afin de leur recommander une retenue toute spéciale à l'égard de l'Italie, notamment à propos de commentaires de la mort de Matteotti.*

Sur la Libera Stampa, cf. aussi E 2001 (D) 2/135 et E 4450/216, 1122, 6218, 7099.